

METTRE EN PLACE UNE GEPP - GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS

Durée	2 jours	Référence Formation	5-RH-GEPP
-------	---------	---------------------	-----------

Objectifs

Décrire et faire évoluer les fonctions et les postes

Coter les postes

Participants

DRH, RRH, chefs de projet GEPP, responsables de la mobilité ou responsables formation

Pré-requis

Pas de prérequis spécifiques

Moyens pédagogiques

Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur

Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle

Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.

Remise d'un support de cours.

PROGRAMME

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- La législation et la définition d'une GEPP
- La différence avec la GEPC
- Les enjeux d'une démarche GEPP

La préparation du projet

- Les différentes étapes de la démarche
- Analyser la flexibilité et l'adaptation continue des compétences
- Elaborer un état des lieux des compétences et des ressources

Le pilotage de la GEPP

- Les acteurs de la GEPP
- Préparer le cahier des charges avec le planning adéquat
- Réussir à communiquer que le projet

La définition des compétences et des concepts de base

- La compétence
- Les emplois types
- Les modes d'acquisition de la compétence
- Les référentiels

Les leviers d'actions envisageables

- Le plan de développement des compétences
- La pyramide des âges
- Le turn-over
- Les prévisions d'embauche
- L'entretien professionnel

Dresser le bilan des ressources en internes et identifier les évolutions et besoins de son secteur

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

version 2024

- Les moyens humains
- Les ressources financières
- Les compétences et les métiers
- La technologie et les outils
- L'anticipation de la transformation et l'orientation du marché en termes de compétences, métiers, ...

La mise en place d'un plan d'action

- Les objectifs, les spécificités, les responsabilités, le calendrier et les moyens pour le plan d'action
- L'implication des acteurs de la DEPP
- Le plan de communication

La GEPP dans le temps

- S'assurer de l'implication et du rôle de tous les acteurs concernés
- Le suivi des actions mises en place
- Cerner les bonnes pratiques et les indicateurs performants
- Le rôle de la direction